Notice Obligations de publicité

> 2021/2027

Pour tous les projets dès le 1er €

Documents / Évènementiel

Assurez-vous que tous les documents destinés au public mentionnent le soutien européen (invitations, feuilles de présence, brochures, stands, communiqués de presse...).

Affiche A3 ou affichage électronique

Veillez à ce que l'affiche soit placée dans un lieu visible du public (accueil, entrée de bâtiment, façade...) et mentionne des informations explicites sur le projet soutenu. Affiche non obligatoire si une plaque permanente est apposée.

Panneau de chantier

Si vous êtes soumis, dans le cadre de la réglementation française, à l'obligation d'apposer un panneau de chantier, vous devrez y mentionner le soutien de l'Europe*.

Site web et réseaux sociaux

Décrivez succintement le projet en rapport avec le niveau du soutien, sa finalité et les résultats.

Si vous voulez, vous pouvez nous taguer :

- europenouvelleaquitaine
- europe-en-nouvelle-aquitaine
- Europeennouvelleaquitaine

Comment mentionner le soutien de l'Europe ?*

Toutes vos actions d'information et supports de communication devront comporter les éléments suivants :

- L'emblème européen (drapeau)
  - > *devra toujours être clairement visible*
  - > *placé bien en évidence*
- La mention «Financé par l'Union européenne» ou «Cofinancé par l'Union européenne».

Cofinancé par l'Union européenne | Région Nouvelle-Aquitaine

La co-signature vient illustrer le rôle de la Région en tant qu'autorité de gestion des fonds européens.

Logos et supports téléchargeables sur : **www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu**

Pour les projets

à partir de

- **FEADER > 50 000€** *(dépenses publiques, sauf pour LEADER coût total)*
- **FSE+ et FEAMPA > 100 000€** *(coût total)*
- **FEDER > 500 000€** *(coût total)*

Plaque permanente

Pour les projets d'investissements matériels, d'infrastructures, d'achats d'équipements ou de constructions :

- Veillez à ce que la plaque mentionne des informations explicites sur le projet soutenu et le soutien de l'Europe* et qu'elle soit placée dans un lieu bien visible du public.
- Le modèle de plaque permanente à réaliser, son matériau et son format sont à votre appréciation (plastique, métal, bois… ou tout autre matériau résistant).
- Si les logos des partenaires financeurs figurent sur la plaque, leur taille restera inférieure ou égale à celle de l'emblème européen.

Pour l'acquisition de navires : Cette plaque peut être remplacée par un autocollant mis à disposition par les services de la Région.

Les Groupes d'action locale financés par Leader, doivent installer une plaque explicative dans leurs locaux.

Pour les projets

à partir de 10 000 000 €

(coût total)

Une action de communication spécifique au soutien de l'Union européenne

devra être organisée en associant en temps utile la Commission européenne et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le respect de ces obligations est indispensable, **sous peine de pénalité financière**.
Lors de vos **demandes de paiement**, vous devrez **fournir les preuves de la publicité réalisée et les conserver en cas de contrôle**.

Besoin d'aide ?

Votre interlocuteur Région peut vous accompagner dans vos démarches.

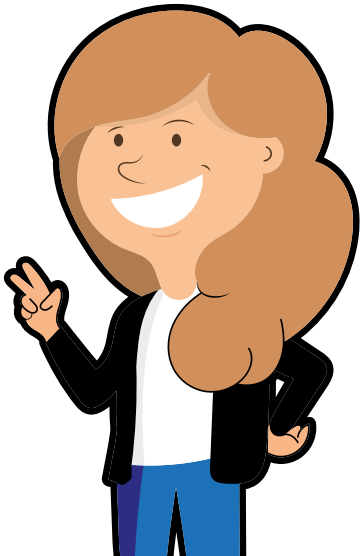

PENSEZ À PRÉVENIR VOTRE CONTACT RÉGION EN CAS D'INAUGURATION OU D'ÉVÉNEMENT LIÉ À VOTRE PROJET.

Cofinancé par l'Union européenne

Région Nouvelle-Aquitaine